

INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE

« POUR UN REVENU DE BASE INCONDITIONNEL »

En bref :

L'idée du revenu de base inconditionnel, considérée hier comme utopique, est aujourd'hui présentée par divers acteurs de la vie publique comme une solution aux problèmes systémiques de notre société du XXI^e siècle. Le principe consiste en une allocation mensuelle, versée à chaque citoyen, suffisante pour permettre une existence digne. Le revenu de base se substitue jusqu'à hauteur de son montant aux revenus de l'activité lucrative ou aux prestations sociales qu'il remplace. Octroyé sans condition, il rend inutiles les mesures de contrôle. Il permet une répartition de l'emploi choisie plutôt que subie, n'induit aucun effet de seuil freinant l'insertion professionnelle et encourage l'esprit d'entreprise.

Bien que le texte ne précise pas de montant, il est généralement considéré que Fr. 2'500.- serait nécessaire aujourd'hui pour accomplir le but fixé dans l'initiative. En Suisse, si pratiquement tout le monde dispose déjà au moins d'un tel revenu, peu sont prêts à s'en contenter. Le financement est rendu durablement possible par le transfert de revenus existants. Nous proposons, à titre d'exemple, une méthode qui permet une répartition de la charge proportionnelle aux revenus afin de ne pas décourager l'insertion professionnelle et de permettre au revenu de base d'accomplir le but d'un salaire minimum.

S'agissant d'une loi de principe, ce seront à nos institutions politiques, sociales, économiques et en fin de compte, au peuple, de décider comment introduire progressivement le revenu de base. Cette initiative offre la chance à notre pays de pouvoir s'adapter aux changements de société en cours plutôt que de s'exposer à devoir, plus tard, prendre des mesures dans l'urgence.

→ Le revenu de base stimule l'autonomie, la responsabilité et l'entreprise individuelle.

→ C'est une nouvelle étape majeure dans l'histoire de la protection sociale possible au XXI^e siècle.

→ La crise systémique et la fin du plein emploi demandent de penser la société autrement.

→ Le revenu de base est une proposition d'actualité, discutée mondialement.

→ Son financement en Suisse est déjà acquis.

Tables des matières

Le revenu de base inconditionnel, c'est quoi?	1
<i>Principe</i>	1
<i>Prestations sociales</i>	1
<i>Histoire</i>	2
<i>De nos jours</i>	2
Montant du revenu de base	3
<i>Fr. 2'500.-</i>	3
Pourquoi aujourd'hui?	4
<i>Crise économique</i>	4
<i>Évolution du travail</i>	4
<i>La paix sociale menacée</i>	6
Est-il juste que tout le monde ait de l'argent sans rien faire?	7
<i>Dignité et partage du bien commun</i>	7
<i>Travail non rémunéré</i>	8
<i>Droit à l'équilibre monétaire</i>	9
Avantages attendus d'un revenu de base	10
<i>Progrès social</i>	10
<i>Nouvelle philosophie du travail</i>	11
<i>Formation</i>	13
<i>Auto-entreprise</i>	14
<i>Baisse des coûts de la santé</i>	14
<i>Privilégier la famille</i>	15
<i>Péréquation financière et meilleure mobilité</i>	16
<i>Conscience écologique</i>	16
Financement	17
<i>Le financement d'un revenu de base est possible</i>	17
<i>Pour accomplir le but d'un salaire minimum</i>	17
<i>Calculs et propositions</i>	18
Qui voudra encore travailler?	20
<i>Incidations à l'insertion</i>	20
<i>L'activité nous est naturelle</i>	21
Mesures transitoires	22
Conclusion	23

Le revenu de base inconditionnel, c'est quoi ?

Le 11 avril 2012, l'initiative populaire demandant l'instauration d'un revenu de base inconditionnel était publiée dans la Feuille fédérale. L'initiative propose l'ajout de l'alinéa suivant à notre Constitution: «Le revenu de base doit permettre à l'ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique». Le texte de l'initiative ne mentionne pas de montant, qui doit pouvoir être modulé en fonction du coût de la vie, mais les initiants articulent la somme de 2'500.- par adulte et de 625.- par enfant.

Principe

- ▶ Une réforme sociale.

Le revenu de base inconditionnel, appelé aussi allocation universelle, revenu d'existence ou dividende social, est une réforme du système social qui consiste à redistribuer une part de la richesse produite dans une communauté politique à l'ensemble de sa population sous la forme d'une rente mensuelle, suffisante pour permettre une vie digne et allouée au niveau individuel.

- ▶ Un revenu inconditionnel.

Cette rente est versée à chacun sans qu'il soit nécessaire de remplir des conditions ou de fournir une contrepartie, qu'on soit riche ou pauvre, en emploi ou non, en bonne santé ou non et quel que soit le nombre de personnes qui composent le foyer et leurs revenus.

- ▶ Il couvre les besoins fondamentaux.

Le revenu de base doit permettre la couverture des besoins fondamentaux: nourriture, logement, assurance maladie, habillement, usage des transports en commun, participation à la vie sociale, etc. Pour les besoins et désirs dépassant le minimum vital, comme acquérir une voiture récente, aller régulièrement au restaurant ou s'offrir des voyages, il sera nécessaire de compléter le revenu de base par les fruits d'une activité lucrative.

Prestations sociales

- ▶ Il remplace les mailles du filet social par un socle de sécurité, tremplin vers l'activité.

Le revenu de base se substitue aux prestations sociales actuelles jusqu'à hauteur de son montant. Il remplace l'AVS, les allocations familiales, les bourses d'études, l'assurance-invalidité ainsi que l'aide sociale et l'assurance chômage pour la partie inférieure au montant du revenu de base. Les prestations sociales supérieures au montant du revenu de base (AC, PC, etc.) devront donc être maintenues.

Le revenu de base renforce le contrat social en remplaçant les innombrables mailles du filet social conventionnel par un socle de sécurité fondamental, tremplin vers l'activité. Il conjugue sécurité avec responsabilité individuelle et liberté d'entreprendre. Contrairement à l'aide sociale, il ne crée pas d'assistés.

► Une idée qui remonte au XVI^e siècle.

Histoire

La première trace connue de l'idée remonte au XVI^e siècle dans les écrits de l'humaniste anglais Thomas More¹. On retrouve l'idée sous l'appellation « dotation universelle » dans les écrits de Thomas Paine, un acteur important de la Révolution française et de l'indépendance américaine. Il propose que ce revenu soit financé par les propriétaires terriens qui jouissent en exclusivité d'un bien dont ils ne sont pas créateurs: la terre, idée reprise plus tard par le philosophe anglais, John Locke.

Clifford Hugh Douglas soutient au début du XX^e un dividende social issu du partage de la création monétaire en fonction des besoins de la croissance. L'idée est également soutenue plus tard par Martin Luther King et par l'économiste et prix Nobel français Maurice Allais. L'économiste et prix Nobel américain Milton Friedman, ardent défenseur du libéralisme, a lui défendu l'idée d'un impôt négatif qui diffère du revenu de base essentiellement par le fait que le calcul de son montant est différé en fonction des autres revenus².

L'idée reprend vie en 1986 grâce à Philippe Van Parijs et voit la création du réseau européen pour un revenu de base, BIEN (Basic Income European Network), qui devient en 2004 le réseau mondial pour un revenu de base. En 2013, une Initiative Citoyenne européenne est lancée auprès de la Commission européenne.

► Le Parlement brésilien a voté le revenu de base en 2004 déjà.

De nos jours

Différentes formes de revenu de base ont été expérimentées, existent ou sont en voie d'introduction dans différents endroits du monde: Canada, Brésil, Iran, Koweït, État de l'Alaska, Inde et Namibie.

Les expériences ont montré l'efficacité supérieure d'une somme d'argent allouée de manière inconditionnelle à la population sur les différents types de programmes d'aide ciblés et conditionnels, tant en terme économique qu'en termes d'autonomisation et de responsabilité individuelle et collective des personnes.

Des personnalités et des groupements de tous bords politiques se sont déclarés en faveur du revenu de base dans le monde entier. Parmi eux Daniel Cohn-Bendit, Dominique de Villepin, Arnaud Montebourg, l'ancien Président du Conseil d'État genevois et chef du département chargé de l'action social Guy-Olivier Segond, l'entrepreneur allemand Götz Werner, le sénateur brésilien Eduardo Matarazzo Suplicy ou encore le prix Nobel de la paix Desmond Tutu.

¹ « Chaque père de famille vient chercher tout ce dont il a besoin et l'emporte sans paiement, sans compensation d'aucune sorte. Pourquoi refuser quelque chose à quelqu'un puisque tout existe en abondance et que personne ne craint que le voisin demande plus qu'il ne lui en faut? Car pourquoi réclamer trop, alors qu'on sait que rien ne sera refusé? Ce qui rend avide et rapace, c'est la terreur de manquer. » Utopia, 1516.

² Références sur la page web du revenu de base sur Wikipedia | http://fr.wikipedia.org/wiki/Revenu_de_base

Montant du revenu de base

Le texte de l'initiative ne propose pas de montant. Le peuple sera appelé à voter en 2015 ou 2016 pour dire s'il est d'accord avec le principe d'un revenu de base «permettant de mener une existence digne et de participer à la vie sociale». Les modalités d'application feront l'objet de discussions et de lois d'application ultérieures. Il en va de même pour le montant qui, une fois déterminé, devra être indexé sur l'évolution de l'économie selon les méthodes usuelles en matière sociale.

Fr. 2'500.-

- ▶ Fr. 2'500.-, un montant proche du seuil de pauvreté.

Les initiants s'accordent cependant pour proposer un montant actuel indicatif pour le revenu de base de Fr. 2'500.- pour les adultes et de Fr. 625.-, soit le quart, pour les mineurs. Ce montant a été calculé selon les normes actuelles de la CSIAS³ et le montant maximum actuel de rente AVS-AI aligné sur le seuil de pauvreté qui est de Fr. 2'320.-.
- ▶ Pour une existence digne et participer à la vie publique.

Ce montant suffit aujourd'hui dans la plupart des cas pour accomplir le but de l'initiative: «permettre à l'ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique». Il est celui que nous retiendrons pour la suite de nos développements.
- ▶ Assez bas pour stimuler l'insertion professionnelle.

Aujourd'hui, seulement 10 % de la population ne dispose pas d'un revenu supérieur à Fr. 2'500.- et cela souvent parce qu'elle est prisonnière de l'effet de seuil de l'aide sociale conventionnelle qui déduit les gains intermédiaires. Un montant aussi bas devrait donc stimuler le désir d'insertion professionnelle chez la plupart des personnes.
- ▶ Une protection sociale complémentaire restera nécessaire.

Cependant, dans certains cas, pour les personnes qui ont des besoins supplémentaires, par exemple des frais de santé particuliers ou qui sont dans l'impossibilité de trouver un logement suffisamment économique, une protection sociale complémentaire, allouée au cas par cas, restera bien sûr nécessaire.

³ Conférence suisse des institutions d'action sociale.

Pourquoi aujourd'hui ?

L'introduction du revenu de base représente un changement conséquent, un nouveau pacte social pour la Suisse, mais s'inscrit cependant dans la continuité des réformes sociales du 19e et du 20e siècle. Nous devons donc soupeser quels sont les avantages, risques ou inconvénients d'un avenir avec ou sans un revenu de base.

- Une croissance en crise.

Crise économique

Que constatons-nous dans l'évolution actuelle de notre société? De moins en moins d'économistes pensent que la crise économique de 2008 est «une crise comme les autres», soit une simple correction de la courbe de croissance avec une reprise consécutive. Le point de vue qui se généralise en effet est qu'il s'agit au contraire d'une crise systémique, c'est-à-dire d'une mutation à long terme de l'économie mondiale caractérisée par un taux de croissance plus bas. Des facteurs comme l'épuisement des ressources naturelles, les dérèglements climatiques et le problème de l'élimination des déchets sont autant d'éléments qui s'ajoutent aux perspectives d'une inéluctable limitation de la production et donc, de la croissance. Enfin, il est probable que l'inégalité en augmentation des revenus privés se traduise par une baisse de la demande de biens de consommation courante laquelle à son tour joue un rôle négatif sur l'investissement et donc sur la croissance.

- La crise économique mondiale n'épargne pas la Suisse.

L'économie suisse étant fortement tournée vers l'exportation, les effets de cette chute de la croissance mondiale ont un impact significatif. La BNS a choisi de créer des centaines de milliards de nos francs pour empêcher le renchérissement du franc suisse. Depuis septembre 2011, cette opération de la BNS a coûté près de 300 milliards aux citoyens suisses⁴. Les liquidités qu'elle met parallèlement à disposition des banques pour faciliter les investissements dans l'économie réelle servent davantage à faire s'envoler les cours boursiers qu'à financer nos entreprises.

- Des robots moins chers que les travailleurs humains.

Évolution du travail

D'un autre côté, la production des biens et des services aborde une nouvelle révolution avec la robotique et d'autres avancées technologiques qui se démocratisent et qui représentent une concurrence croissante au travail humain⁵.

⁴ http://www.snb.ch/ext/stats/statmon/pdf/defr/B1_Notenbankgeldmenge.pdf

⁵ Des études évaluent à 20 % la part de travail qui sera effectuée par les robots à l'horizon de 2025 et 40 % dans 20 ans. Tous les domaines seront touchés, excepté la santé, l'agriculture et la culture. Les emplois qualifiés sont également concernés. Bien que quelques nouveaux emplois seront créés dans les domaines de l'environnement, des nouvelles technologies et de la relation clients, ils ne parviendront que faiblement à compenser la perte d'emplois. – Report Suggests Nearly Half of U.S. Jobs Are Vulnerable to Computerization
<http://www.technologyreview.com/view/519241/report-suggests-nearly-half-of-us-jobs-are-vulnerable-to-computerization/> (en)

The future of employment: how susceptible are jobs to computerisation?
http://www.oxfordmartin.ox.ac.uk/downloads/academic/The_Future_of_Employment.pdf (EN)

Nous produisons toujours plus avec moins de besoin en travail humain. Cette révolution et ce progrès ont été souhaités par les générations passées: un monde avec plus de temps libre, où l'humain se consacrerait à de nobles tâches, l'essentiel du travail peu qualifié étant laissé aux machines. Mais le rêve risque bien de virer au cauchemar, puisque le système actuel ne prévoit pas le partage de la richesse produite par les machines. En conséquence, les progrès de la technologie ont pour effet de créer une disparité de richesse et la précarisation d'une partie grandissante de la population. Les investisseurs s'enrichissent au détriment des employés malmenés par un marché de l'emploi en contraction.

▶ Émergence d'une économie collaborative du partage et de la gratuité.

Parallèlement à cette évolution, la révolution numérique a facilité l'émergence d'une nouvelle économie collaborative, du partage et de la gratuité. On peut citer les solutions informatiques en « open source » (systèmes d'exploitation, applications, bases de connaissance, etc.), les sites web de partage (covoiturage, couchsurfing, recyclage, prêt ou location à bas prix, crowdfunding, etc.) et le développement des échanges de biens, productions ou services locaux (systèmes d'échange, logements, parkings, appareils ménagers, potagers partagés, etc.)⁶.

▶ Les chiffres du chômage ne reflètent pas la réalité.

La conséquence logique de toutes ces évolutions est un effritement de l'offre d'emploi rémunéré, à commencer par les emplois les moins qualifiés, comme les statistiques en témoignent. Ce sont près de 10 % de personnes qui sont en recherche d'emploi en Suisse, qu'elles soient au chômage, en fin de droit ou à l'aide sociale. Ce déséquilibre grandissant entre l'offre et la demande d'emploi précarise les employés et fragilise notre paix sociale. Cette évolution prend différentes formes : externalisation, travail sur appel, stages⁷ ou heures supplémentaires non rémunérées, mobbing, chômage des jeunes et des seniors, ou encore la participation directe ou indirecte de l'État au coût du travail, au travers de subventions, d'avantages fiscaux, et de compléments versés par les services sociaux aux salaires trop bas.

La révolution des robots prend de l'ampleur – RTS

<http://www.rts.ch/video/info/journal-19h30/6023688-la-revolution-des-robots-prend-de-l-ampleur.html>

⁶ The rise of the sharing economy – The Economist <http://www.economist.com/news/leaders/21573104-internet-everything-hire-rise-sharing-economy> (EN)

Économie de partage: une révolution se prépare – Bilan

<http://www.bilan.ch/economie-plus-de-redaction/consommation-une-revolution-se-prepare>

⁷ Les stages d'insertion professionnelle servent plus à fournir de la main-d'œuvre non payée qu'à véritablement permettre l'insertion – Stagiaire, un métier plein d'avenir, Tribune de Genève

<http://www.tdg.ch/economie/entreprises/stagiaire-metier-plein-avenir/story/24771659>

▶ Plein emploi ou cercle vicieux déflationniste?

La perspective d'un retour au véritable plein emploi n'est pas réaliste. Aujourd'hui déjà se pose la question préoccupante de trouver une solution pour éviter un cercle vicieux déflationniste, provoqué par une chute de la consommation et donc des besoins de production, pouvant même aboutir à terme à une décroissance explosive⁸. L'objectif réaliste aujourd'hui n'est pas tant d'atteindre le plein emploi (rémunéré) que de garantir un niveau suffisant de consommation.

▶ Chômage des seniors et vieillissement de la population, notre système de l'AVS peine à s'adapter.

En raison de l'augmentation de l'espérance de vie et de la baisse de la natalité, notre population vieillit⁹. Basée sur la solidarité intergénérationnelle, l'AVS demande de constantes réformes pour équilibrer ses comptes. Parmi celles-ci, il est question aujourd'hui de flexibiliser l'âge de la retraite. D'un autre côté, le chômage des seniors connaît une augmentation constante, au point que certaines propositions, comme celle de diminuer leur salaire et d'augmenter leurs cotisations pour la retraite¹⁰, apparaissent. Même en dehors du cas des seniors, la baisse des revenus nationaux de l'activité rémunérée s'accompagne d'une baisse proportionnelle des cotisations pour la retraite. Notre système de l'AVS n'est pas assez souple pour faire face au déséquilibre grandissant entre les recettes issues des cotisations et le nombre de retraités. Découpler la couverture du besoin d'existence et son financement de toute référence à l'âge introduirait de facto un mécanisme optimal de retraite flexible.

La paix sociale menacée

▶ Le système actuel ne peut fonctionner que si l'objectif du plein emploi est atteint.

En conclusion, le système actuel ne peut fonctionner que si l'objectif du plein emploi est atteint. Dans un tel système, la richesse produite par l'activité est partagée de manière plus ou moins équilibrée entre les entrepreneurs et les employés. Aujourd'hui, la production des biens et des services s'automatisant de plus en plus et réduisant d'autant les besoins en travail, la répartition de la richesse produite bénéficie de manière déséquilibrée davantage aux actionnaires, aux propriétaires des moyens de production. En conséquence, le revenu des employés s'érode, à commencer par ceux qui sont les « moins compatibles » avec les demandes du marché de l'emploi, et leur pouvoir de consommation diminue d'autant ce qui in fine freine toute l'activité économique.

⁸ Selon la BNS, le risque de la déflation augmente en Suisse
http://www.snb.ch/fr/mmr/speeches/id/ref_20141211_tjn/source/ref_20141211_tjn.fr.pdf

⁹ Structure de la population par sexe et par âge – OFS
http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/03/blank/key/ind_erw.html

¹⁰ Baisser le salaire des seniors pour leur éviter le chômage – 24 Ore
<http://www.24heures.ch/suisse/baisser-salaire-seniors-eviter-chomage/story/29494298>

► La paix sociale menacée, de nouvelles réglementations soumises au vote populaire appellent à une plus grande redistribution de la richesse.

La précarisation d'une partie grandissante de la population et l'enrichissement exagéré d'une minorité de plus en plus étroite menacent la paix sociale¹¹. Les initiatives populaires proposant des réglementations pour limiter cette disparité croissante de la richesse se multiplient¹². Ceci témoigne de la nécessité d'une redistribution équitable des revenus, comme le permet le revenu de base tout en conservant la souplesse nécessaire au dynamisme d'une économie libérale.

Est-il juste que tout le monde ait de l'argent sans rien faire ?

«Si chacun ne fait que chercher sa propre survie, il n'y a pas d'espoir pour une nouvelle civilisation.»
Charles Eisenstein

Dignité et partage du bien commun

► Le revenu de base accomplit un des buts de notre Constitution fédérale.

Selon l'art. 12 de notre Constitution fédérale, toute personne qui n'est pas en mesure de subvenir à ses besoins a le droit de recevoir les moyens indispensables à une existence conforme à la dignité humaine et selon l'art. 13, le droit à la protection de la sphère privée.

Le but du revenu de base est donc déjà inscrit dans notre Constitution fédérale. La manière de réaliser ce droit diffère cependant de notre système actuel qui s'appuie sur l'hypothèse du plein emploi et donc, de l'exceptionnalité de l'incapacité à subvenir à ses propres besoins. Ce système nécessite que chaque bénéficiaire de prestation soit soumis au contrôle du respect des conditions de subsidiarité (pas de revenu ou de fortune cachée). L'aspect inconditionnel du revenu de base supprime cette nécessité de contrôle qui contrevient doublement à l'esprit de notre constitution : en portant atteinte à la dignité de l'existence et en violant la protection de la sphère privée¹³.

¹¹ Verteilungsbericht – SGB/USS

http://www.verteilungsbericht.ch/wp-content/uploads/2011/04/77_Verteilungsbericht.pdf (DE/FR)

En Suisse, les riches ne partagent pas – Tribune de Genève

<http://www.tdg.ch/suisse/suisse-riches-partagent/story/19048779>

¹² Initiative populaire « Pour la protection de salaires équitables »

<https://www.ch.ch/fr/initiative-populaire-pour-la-protection-de-salaires-equitabl>

Initiative « 1:12 - Pour des salaires équitables »

<https://www.ch.ch/fr/initiative-1-12-salaires-equitables>

¹³ Pour obtenir de l'aide, le bénéficiaire est obligé de fournir tout document personnel susceptible de renseigner sur sa situation, d'accepter des inspecteurs dans son espace privé et même parfois de signer des procurations en blanc.

Procurations problématiques dans le cadre des lois sur l'aide sociale. CSDH

<http://www.skmr.ch/de/themenbereiche/institutionelle-fragen/artikel/berner-sozialhilfegesetz.html>

Chaque citoyen de notre pays, qu'il soit jeune ou vieux, femme ou homme, riche ou pauvre, en bonne santé ou non, est égal en droit devant notre constitution. Les mêmes droits fondamentaux, comme la garantie à une existence digne et la protection de la sphère privée, doivent s'appliquer universellement et inconditionnellement.

▶ Une garantie de revenu en remplacement de la garantie perdue de l'emploi.

En compensation à un droit historique d'accessibilité à la terre aujourd'hui perdu¹⁴, notre société actuelle est supposée garantir à chacun l'accessibilité à un travail permettant de subvenir à son entretien. Comme nous l'avons vu précédemment, cette garantie ne peut plus être respectée. Dès lors, il est autant légitime que nécessaire de convertir cette garantie d'accès à l'emploi en une nouvelle garantie: un droit inconditionnel à la couverture financière du nécessaire vital.

▶ Un partage équitable du bien commun.

Un autre droit à considérer est celui du partage équitable du bien commun. Nous sommes en effet les héritiers d'une part du travail et des progrès accomplis par nos ancêtres. Nous bénéficions des progrès techniques réalisés par nos prédécesseurs en termes de connaissances et d'infrastructures¹⁵. Le revenu de base représente un partage de cet héritage.

Travail non rémunéré

▶ Le travail non rémunéré, principalement produit par les femmes, est le socle de l'activité rémunérée.

Les femmes sont championnes du travail à temps partiel et aussi du travail non rémunéré (selon l'OFS)¹⁶, tandis que les hommes travaillent le plus souvent à plein temps. On peut donc dire que le temps partiel des femmes rend possible le plein temps des hommes et le subventionne. Ce sont aussi majoritairement elles qui jouent le rôle de proche aidant pour un parent âgé, handicapé ou malade. Selon les évaluations de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) pour 2013, le travail bénévole des proches aidants a représenté 62 millions heures de travail et une valeur produite évaluée à 3.5 milliards¹⁷. Sans traduction au niveau des points de PIB, ces activités en sont le socle en rendant possible les autres activités économiques. Dans ces contextes, un revenu de base représente une valorisation et une reconnaissance de ce travail non rémunéré indispensable au fonctionnement de la société et au maintien du lien social.

¹⁴ Agrarian justice – Thomas Paine Friends, Inc.

http://www.thomas-paine-friends.org/paine-thomas_agrarian-justice-1795-01.html (EN)

¹⁵ Par exemple, l'installation des réseaux électriques, hydrauliques, routiers, ferroviaires ou informatiques qui sont aujourd'hui amortis et qui permettent à nos entreprises de produire davantage, à moindre coût et avec moins de travail.

¹⁶ Selon l'OFS, 57.8 % de femmes sont employées à temps partiel contre seulement 13.6 % d'hommes en 2011 OFS | <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/00/09/blank/ind42.indicator.420009.420002.html>

¹⁷ Association suisse des services d'aide et de soins à domicile
<http://www.spitex.ch/Pour-clients-clientes/Proches-soignants/PF0W2/>

Le travail quotidien non rémunéré d'hommes et de femmes permet en effet à d'autres d'exercer des activités rémunérées. Des statistiques récentes de l'UNRISD (United Nations Research Institute for Social Development) et de l'OFS révèlent que plus de 55 % du temps de travail nécessaire à la production de la richesse n'est pas rémunéré, soit plus de la moitié du temps total¹⁸.

Notre production de richesse serait également impossible sans le travail bénévole du milieu associatif, des créateurs de technologies libres ou celui à l'origine des sources de connaissance libres de droit¹⁹.

Droit à l'équilibre monétaire

► Une création monétaire au bénéfice des citoyens.

Le principe d'égalité des êtres humains devant la loi²⁰, ici devant l'usage de la monnaie, usage qui est une obligation légale pour payer les impôts, exige quant à lui que tous les citoyens, seuls souverains du système monétaire, reçoivent une part égale des unités de la monnaie créée, quels que soient les besoins auxquels répond cette création.

Mais depuis 2008, la BNS a créé plus de 100 milliards de francs par année (soit plus de 5 fois le besoin de financement net pour un revenu de base) pour acheter des titres d'entreprises étrangères, en soutien seulement indirect de nos entreprises exportatrices²¹. Il s'agit dans ce cas d'un impôt détourné, prélevé sur tous les citoyens qui n'ont pas reçu cette monnaie, un impôt non décidé démocratiquement en contradiction avec notre constitution²². Cette pratique augmente les inégalités dans le même rapport que le partage actuel du bénéfice de la richesse issue de notre production (voir p. 4 « Des robots moins chers que les travailleurs humains. »). Il pourrait être ainsi beaucoup plus juste d'utiliser tout ou partie de l'argent produit par la création monétaire pour contribuer au financement d'un revenu de base. C'était l'idée défendue par Clifford Hugh Douglas, inventeur du Crédit social en Angleterre au début du 20^e siècle, et en 1988 par le Prix Nobel d'Économie français Maurice Allais.

¹⁸ Political and Social Economy of Care – UNRISD

<http://www.unrisd.org/80256B3C005BB128/%28httpProjectsForResearchHome-en%29/37BD128E275F1F8BC1257296003210EC?OpenDocument&panel=publications&category=Presentations>

Travail non rémunéré – OFS

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/thematische_karten/gleichstellungsatlas/unbezahlte_arbeit.html

¹⁹ Le travail bénévole en Suisse – OFS

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.Document.113378.pdf>

²⁰ Constitution fédérale, art.8 | <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a8>

²¹ Statistiques de la BNS | http://www.snb.ch/ext/stats/statmon/pdf/defr/B1_Notenbankgeldmenge.pdf

²² Constitution fédérale, art.127

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a127>

Avantages attendus d'un revenu de base

Une expérience réalisée en 2009 à Londres montre que donner directement de l'argent à des SDF, sans aucun contrôle, condition ou directive sur la façon d'utiliser l'argent autre que de répondre à la question « Qu'est-ce qui est bon pour vous? », donne des résultats positifs de progrès vers l'intégration et aucune conséquence négative d'utilisation de l'argent pour l'achat d'alcool, de drogue ou pour des paris²⁴. Cette expérience réfute l'idée généralement admise que de l'argent obtenu sans effort rend paresseux.

Progrès social

► Un État social plus efficace

Une protection sociale digne de ce nom, telle qu'inscrite dans notre Constitution fédérale et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, fait partie des principes fondateurs de notre démocratie. La question est de savoir si aujourd'hui, face aux évolutions actuelles de la société, notre État social est toujours apte à mettre en œuvre efficacement ce principe. Efficacement signifie dispenser au mieux l'aide requise avec le moins de coût possible.

Les multiples échelons de l'administration sociale de notre État fédéral doivent faire face aujourd'hui à une très forte augmentation de la demande d'aide et de la charge financière. Celle-ci encourage des pratiques de transfert de charge à d'autres niveaux de l'administration (occupation temporaire, transfert organisé à l'AI, etc.) qui mobilise des fonds publics uniquement au profit de batailles institutionnelles²⁴.

Plus spécifiquement, l'aide sociale était avant tout prévue pour le faible nombre de personnes ayant de fortes difficultés à s'intégrer socialement. Pour répondre à ce besoin, l'aide est composée de deux aspects complémentaires: fournir le revenu minimum vital et favoriser l'autonomie et l'intégration sociale des personnes. Depuis les années nonante, avec les nouvelles difficultés de l'économie et du marché de l'emploi, le besoin d'aide s'est largement étendu à une population dont le seul problème est l'incapacité à obtenir un revenu suffisant de par son travail. La demande d'aide s'est donc généralisée et a évolué pour se concentrer sur le besoin d'un revenu minimum et du soutien à la réinsertion professionnelle.

²³ Why we should give free money to everyone (en)

<https://decorrespondent.nl/541/Why-we-should-give-free-money-to-everyone/20798745-cb9fbb39>

²⁴ « Dans une période de restrictions financières, chaque niveau aura tendance à prendre des mesures visant à faire passer un certain nombre de bénéficiaires sous la responsabilité d'un autre niveau de l'État. Concrètement, cette pratique peut prendre des formes très différentes. Un service social cantonal ou communal peut offrir des emplois temporaires à certains de ses bénéficiaires, qui, par la suite, vont avoir droit aux prestations de l'assurance chômage fédérale. Ou encore, un service social peut soutenir un bénéficiaire de l'aide sociale dans ses démarches visant à obtenir une rente AI, dans certains cas allant jusqu'à payer les frais d'avocat nécessaire pour instruire un recours contre une décision négative. Même si cette pratique est probablement peu répandue, il est choquant d'apprendre que, malgré des années d'efforts dans le domaine de la collaboration interinstitutionnelle, des fonds publics sont utilisés dans une sorte de "bataille" entre institutions plutôt que pour la réinsertion des bénéficiaires. Il s'agit d'un exemple des limites de la collaboration dans le contexte institutionnel actuel. » La réinsertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse et en Allemagne –

Cahier de l'IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique) 281/2013

[http://www.idheap.ch/idheap.nsf/0/47e16fc4bb8ac81dc1257b81002955a7/\\$FILE/bonoli_champion%202013.pdf](http://www.idheap.ch/idheap.nsf/0/47e16fc4bb8ac81dc1257b81002955a7/$FILE/bonoli_champion%202013.pdf)

Le revenu de base présente l'avantage d'être une institution unique qui a pour mission la couverture du minimum vital. Il libère ainsi les institutions sociales à la fois de cette charge, du coût du contrôle du respect des conditions et des éventuelles démarches de transfert de charge. Il libère par la même occasion le travailleur social de sa fonction de contrôleur administratif qui occupe aujourd'hui jusqu'à 80 % de son temps de travail et qui nuit fortement à l'établissement de relations de confiance avec les demandeurs d'aide. Les institutions sociales seront donc plus aptes à accomplir leur véritable mission.

► Pour éradiquer la pauvreté.

Lorsqu'une faillite, un chômage durable, une séparation, une grave maladie ou encore une autre de ces circonstances malheureusement trop banales de notre existence moderne privent une personne du revenu minimum nécessaire, surgit alors le besoin de solliciter l'aide sociale. Cette situation est souvent ressentie comme un échec et accompagnée d'un profond sentiment de honte. Ceci en particulier dans les petites communes où tout le monde se connaît ou dans les milieux peu concernés par la précarité. Lorsque finalement un individu fait le pas, il est alors contraint d'accepter une procédure humiliante et contraignante mise en place par l'institution sociale, cela jusqu'au sacrifice de certains de ses droits fondamentaux de citoyen, pour exposer sa vie dans ses moindres détails. Ces différentes pressions ont pour conséquence que de nombreuses personnes renoncent à demander l'aide sociale, préférant solliciter leur entourage proche quand c'est possible, et même parfois se laisser glisser vers la déchéance (on estime à près de 30 % les ayant droits à l'aide sociale qui n'en font pas la demande²⁵).

Au contraire, le revenu de base assure la couverture du besoin vital sans provoquer de stigmatisation puisque, riche ou pauvre, tout le monde le reçoit, et sans imposer de procédure de contrôle, puisqu'il est alloué d'office et sans condition. Il est ainsi bien plus simple et efficace pour éradiquer la pauvreté de notre pays.

Nouvelle philosophie du travail

► Un rapport de travail où chacun s'épanouit et collabore vers un but commun.

Dans le contexte actuel de diminution de l'offre d'emploi, il est abusif de parler encore de marché de l'emploi dans la mesure où la liberté de contracter a été perdue par nombre de demandeurs d'emploi. S'il y a encore quelques décennies, on pouvait changer d'emploi d'un jour à l'autre, les employés sont aujourd'hui prêts à accepter des conditions de travail difficiles de peur de se retrouver au chômage ou à l'aide sociale.

²⁵ « En 2009, le taux de non-perception de l'aide sociale pour la population active s'élève à un peu moins de 30 %. Presque un tiers des personnes âgées de 20 à 59 ans et ayant droit à l'aide sociale n'utilisent pas cette aide » – Pauvreté, faisons-la disparaître, Caritas
http://www.caritas-pauvrete.ch/media/features/armut/dl/2016_Armut_half_Brosch_re_A5quer_f_RZ.pdf

Le revenu de base établit un socle de sécurité pour tout le monde et donc également pour les employés. Cette sécurité renforce le pouvoir de négociation du salarié qui n'est plus dans l'impératif d'accepter n'importe quelles conditions de travail pour la seule raison de sa survie. Ce nouveau pouvoir implique que les emplois les moins attractifs, «les sales boulots²⁶», qui ne pourront être automatisés ou simplement abandonnés, devront nécessairement être revalorisés d'une manière ou d'une autre. Cet objectif sera soutenu par le fait que le revenu de base, s'ajoutant au revenu d'un bas salaire (voir les principes de financement), accomplit déjà en soi le but d'un salaire minimum sans présenter les inconvénients d'une réglementation rigide.

Une liberté de choix retrouvée à l'engagement rééquilibre les rapports de force et restitue le sens de «marché» au marché de l'emploi. Dès lors qu'il y a jeu d'offre et de demande, il appartient à chaque partie prenante du marché, soit les employeurs et les employés, de mettre en avant leurs atouts pour convaincre. Si chez les derniers, on est généralement déjà habitués à devoir optimiser au mieux son profil, la nouveauté est qu'un profond changement de la philosophie d'entreprise paraît plus que probable pour rendre les conditions de travail attractives. Nous passerions alors, comme nous l'avons vu précédemment, d'un monde du travail où règnent, entre autres, la contrainte, l'angoisse, la concurrence exacerbée et le mobbing, à un monde où chaque acteur a décidé de son propre chef de collaborer vers un but commun.

Le bien-être des employés est un facteur déterminant pour la qualité de ce qu'ils offrent à l'entreprise. La contrainte n'est pas un facteur suffisant pour motiver une personne à travailler et encore moins à le faire bien ou à donner le meilleur de ses capacités. La société et l'entreprise de demain doivent miser sur la confiance. Des entreprises innovantes ont d'ailleurs bien compris qu'efficacité ne rime pas avec contrainte et qu'il ne faut pas confondre temps de travail avec résultat produit. Des employés plus libres d'organiser leur emploi du temps en fonction de leurs besoins personnels sont ensuite plus disponibles et efficaces lorsqu'ils travaillent²⁷.

²⁶ Les sales boulots sont surtout sales par l'idée qu'on s'en fait à cause de leurs mauvaises conditions de travail et de salaire. Nous sommes tous différents et de nombreuses personnes apprécient les travaux peu qualifiés si ceux-ci sont suffisamment payés, accomplis dans une bonne ambiance et leur apportent le sentiment d'être utile.

²⁷ En suivant cette logique, la startup française Evercontact, sur le modèle des startups de la Silicon Valley a décidé de miser sur la confiance envers ses employés en leur proposant des vacances à volonté <http://www.talentsoft.fr/blog/actualites/news/france-inter-vacances-a-la-carte>

▶ Partage du travail, plutôt que chômage et sur occupation.

Certaines personnes voudraient aujourd'hui pouvoir travailler moins à certains moments de leur vie, par exemple pour voir leurs enfants grandir, mais ne le peuvent pas parce que leur employeur ne leur offre pas cette possibilité²⁸. Dans le contexte d'un marché de l'emploi peu favorable aux demandeurs, elles ne peuvent prendre le risque de rompre leur contrat de travail et s'obligent donc à travailler plus que souhaité. D'autres voudraient pouvoir trouver un emploi, mais n'en trouvent pas.

Grâce à son effet exposé précédemment de rééquilibrage de l'offre et de la demande d'emploi, le revenu de base permet aux uns de choisir plus facilement leur temps de travail souhaité et aux autres de profiter de nouvelles opportunités d'engagement. Il offre la possibilité de partage dynamique et librement consenti du temps de travail et présente par la même occasion la meilleure solution possible au problème endémique du chômage dans notre société du XXI^e siècle.

▶ Une nouvelle liberté sur le marché de l'emploi à l'avantage de tous.

Comme nous l'avons vu, la couverture des besoins vitaux étant prise en charge par le revenu de base, une personne aura le choix de compléter ou non ce revenu par une activité à temps complet, partiel ou même de s'arrêter de travailler lucrativement pendant une période, pour se consacrer à sa vie familiale ou à d'autres activités comme un projet associatif ou d'innovation. Cette sécurité apporte donc une nouvelle liberté de choix dans l'activité.

L'employeur bénéficie aussi de l'introduction d'un revenu de base par la flexibilité que celui-ci introduit dans la gestion des coûts de production (et une simplification du calcul des charges sociales liées au travail). Il lui sera donc plus facile d'offrir de l'emploi selon son besoin réel du moment, ce qui constitue un avantage pour répondre efficacement aux impératifs du marché. La sécurité apportée par le revenu de base permet ainsi une nouvelle liberté de choix devant l'emploi tout en garantissant la création d'emplois adaptés à la situation économique, à l'avantage des deux parties prenantes.

Formation

▶ Soutien à l'éducation et à la formation.

De nos jours, d'une part les perspectives d'exercer un seul métier tout au long de sa vie sont fortement réduites et d'autre part, l'évolution rapide des technologies demande souvent une mise à jour régulière des connaissances acquises pour pouvoir exercer un même métier sur la durée. On sait par ailleurs que les personnes qui ont un faible niveau de formation initiale et ont donc le plus besoin

²⁸ Dans la première étude représentative effectuée en Suisse par le centre de compétence pour la politique familiale (Berne 2011), étude faite avec 1200 hommes sur le thème de la conciliation des vies familiale et professionnelle, il s'avère que 9 hommes sur 10 souhaitent réduire le temps de travail pour pouvoir être plus disponibles et s'impliquer dans la vie familiale.

Was Männer wollen – Pro Familia Suisse |

http://www.nationalerzukunftstag.ch/fileadmin/files/pdf/Was_Maenner_wollen.pdf (DE)

de se former sont celles qui se forment le moins. Et selon l'OFFT²⁹, «ce sont essentiellement les facteurs financiers qui tiennent éloignées de la formation continue les personnes qui n'ont pas l'habitude de suivre des formations.»

Dans ce contexte, le revenu de base joue le rôle d'allocation aux études³⁰ et à la formation continue en permettant de prolonger ses études initiales ou de réduire son activité lucrative pour suivre une formation initiale, complémentaire ou continue à tout moment de sa vie. En établissant une plus grande égalité financière, le revenu de base favorisera donc un accès à la formation tout au long de la vie pour tous, ce qui a des effets positifs pour les individus, l'économie et la société.

Auto-entreprise

► Soutien aux start-ups, à l'artisanat et la production locale.

Tout entrepreneur le sait bien, une start-up ou une nouvelle activité indépendante prend du temps pour devenir rentable, le plus souvent plusieurs années. Un des paramètres qui mène souvent à l'échec est la nécessité pour l'entrepreneur de subvenir à ses propres besoins et à ceux de sa famille.

Le revenu de base décharge le créateur d'entreprise de cette angoisse existentielle. Il peut ainsi consacrer plus efficacement toute son énergie et tout son temps d'activité au succès de son entreprise. Il n'est pas non plus obligé de poursuivre exclusivement le but de la rentabilité. Il peut par exemple choisir d'exercer une activité moins rentable, mais plus en adéquation avec sa personnalité et ses intérêts, par exemple une activité artisanale – production locale ou de service – ou dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

► Au-delà du seul critère de la rentabilité.

Si l'on se contente d'un train de vie modeste, l'activité n'aura pas nécessairement besoin d'être lucrative. Il sera donc aussi possible d'exercer une activité purement bénévole, comme dans le domaine des soins (care), de l'aide à la communauté, de l'art, de la culture ou du sport. Pouvoir par exemple accompagner un proche dans des moments délicats qu'il s'agisse d'un parent, d'un enfant, d'un ami est aujourd'hui paradoxalement un luxe que peu d'entre nous peuvent se permettre. Pourtant, le vieillissement de la population entraîne un besoin croissant d'accompagnement pour nos aînés.

Baisse des coûts de la santé

► Une baisse de 9% du taux d'hospitalisation.

La pauvreté rend malade : «plus le statut socioéconomique est bas, plus l'état de santé est mauvais, plus l'espérance de vie est restreinte»³¹. Le stress au travail a aussi une forte

²⁹ Office fédéral de la formation et de la technologie

³⁰ Expérience Mincome de 1974 à 1979 au Manitoba

<http://legalcheckpoint.blogspot.ch/2007/11/social-policy-manitoba-mincome.html>

Étude du Dr Evelyn Forget | <http://public.econ.duke.edu/~erw/197/forget-cea%20%282%29.pdf>

³¹ «La pauvreté rend malade» | http://www.humanrights.ch/upload/pdf/090922_Caritas_info_pauvrete_sante.pdf

incidence sur les coûts de la santé et notre économie. Selon des statistiques récentes, les coûts cumulés de l'absentéisme, du présentéisme ou encore, du bore out (syndrome d'épuisement professionnel par l'ennui) dépasse les 20 milliards par année (soit plus que ce coûte réellement le revenu de base – voir chapitre financement). Ce stress progresse parallèlement à l'augmentation de la pression sur les employés à cause de la précarité grandissante de leur emploi et de leur peur d'un chômage durable.

Le revenu de base, en apportant la certitude à chacun de ne jamais pouvoir tomber dans la précarité, est un facteur important de réduction du stress et des maladies. Il a ainsi un impact positif sur la productivité et contribue à réduire les coûts de la santé. Une expérience d'introduction du revenu de base pendant 5 ans dans deux villes du Canada a révélé une baisse de 9 % du taux d'hospitalisation³².

Privilégier la famille

► Soutenir le cercle familial et éviter les divorces pour raisons économiques.

Le revenu de base étant alloué sans condition au niveau de l'individu (pas du cercle familial), il avantage la famille, la vie commune et la cohabitation en général et permet de réaliser une économie d'échelle sur les frais de vie (logement, charges, nourriture, etc.). Il met de cette façon un terme à l'explosion du cercle familial, lorsque celle-ci est provoquée par la déduction des revenus des uns sur les prestations sociales des autres, ou à la pratique du divorce de nos aînés pour contrer la réduction des rentes allouées aux couples de retraités³³. La motivation pour vivre ensemble est aussi à l'appui d'une vie commune à caractère social, comme la cohabitation intergénérationnelle entre membres jeunes et âgés d'une famille ou entre étudiants et retraités.

► Un meilleur équilibre dans la répartition du pouvoir.

Les personnes qui reçoivent le revenu qui couvre leurs besoins vitaux autrement que d'un travail rémunéré sont mises en situation de dépendance économique vis-à-vis de celles qui subviennent à leur besoin, qu'il s'agisse d'un service social, d'un parent ou d'un conjoint. Cette dépendance peut être une composante de certains drames familiaux, comme la soumission de femmes battues³⁴ ou le silence forcé sur d'autres abus³⁵. En garantissant l'autonomie économique à chacun, le revenu de base permet un meilleur équilibre dans la répartition du pouvoir.

³² Expérience Mincome de 1974 à 1979 au Manitoba (voir note 28)

³³ Les prestations sociales conventionnelles étant versées au niveau du cercle familial, tout autre revenu obtenu par l'un des membres du cercle est déduit des prestations. Ce mécanisme supprime l'incitation économique à l'insertion professionnelle pour tout le groupe familial et favorise les divorces. Un exemple authentique parmi d'autres : Une femme qui bénéficie de l'AI et de prestations complémentaires vit avec sa fille en études. Celle-ci voudrait prendre un job d'été. L'assistante sociale qui gère le dossier de la famille prévient la mère que tous les gains obtenus par sa fille seront déduits de leurs prestations complémentaires. La fille ne voulant pas sacrifier ses vacances sans obtenir aucun revenu, elle renonce au job d'été.

³⁴ Domination et violence envers la femme dans le couple | http://www.eurowrc.org/01.eurowrc/06.eurowrc_fr/suisse/04suisse.htm

³⁵ Prescription pour tous les abus sexuels commis sur des enfants | http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=19963004

- ▶ Un facteur de décentralisation de l'activité économique dans le pays.

Péréquation financière et meilleure mobilité

Le montant du revenu de base étant a priori le même dans tout le pays, son pouvoir d'achat variera en fonction du niveau de vie de la région où il sera dépensé. La population la moins attachée à un lieu pourra choisir de ce fait de se déplacer dans un endroit où le coût de la vie est moins cher. Les régions les plus pauvres de notre pays pourraient donc profiter d'un nouvel essor économique local et les grands centres urbains d'une certaine détente de leur marché du logement. Le revenu de base est un facteur de décentralisation de l'activité économique dans le pays.

- ▶ Une solution à la saturation des réseaux de transport.

Aujourd'hui, notre réseau de transport arrive à saturation et les solutions pour augmenter les infrastructures doivent tenir compte de limites écologiques, économiques et politiques. Les discussions s'orientent naturellement vers des mécanismes de rationalisation du besoin en déplacement. Il s'agit par exemple d'introduire un principe de bonus-malus en fonction des heures creuses ou de pointe. De telles mesures sont manifestement discriminatoires pour la partie importante de la population qui n'a pas la possibilité de choisir quand elle doit se déplacer pour se rendre à son travail.

Le revenu de base, comme nous l'avons vu précédemment, permet le partage du temps de travail et garantit des salaires en relation avec la pénibilité. Il peut donc encourager une répartition horaire du travail qui ne s'opère pas au détriment des employés et ainsi apporter une solution simple et naturelle au problème de la mobilité.

- ▶ «Celui qui croit qu'une croissance exponentielle peut continuer indéfiniment dans un monde fini est soit un fou, soit un économiste.»
Kenneth E. Boulding

Conscience écologique

Il suffit d'un minimum de réalisme pour comprendre que l'idée d'une croissance infinie dans un monde fini est utopique. Les ressources naturelles nécessaires à la production s'épuisent alors que les conséquences néfastes et dangereuses de l'emprise de la société humaine sur l'écosystème s'accroissent.

Le revenu de base a pour effet de remettre l'économie au service de l'humain plutôt que le contraire. Chacun acquiert le choix de gagner plus d'argent pour consommer plus ou au contraire de réduire son activité lucrative pour avoir plus de temps pour lui. Il devient aussi possible de renoncer à un travail parce que son éthique ne nous convient pas (conséquences néfastes pour l'écosystème, socialement, sur la santé, etc.). En outre et comme nous l'avons vu précédemment, le revenu de base favorisant l'auto-entreprise, l'éducation, l'artisanat et la production locale, son introduction devrait soutenir la prise de conscience des priorités écologiques et la relocalisation de l'économie.

Financement

«Comme toujours, quand vous pensez à un grand programme macroéconomique, la meilleure manière de l'aborder est d'ignorer aussi bien l'argent que les francs (dollars). Le principal effet du revenu de base est de changer la distribution du bénéfice de la production réelle. Introduire un revenu de base redirige la répartition de la richesse produite (nette) entre les différents revenus. C'est tout ce qui se passe. La répartition des bénéfices de la production est modifiée pour devenir plus équitable.» – Matt Bruenig (Financial Times, New York Times, Washington Post, etc.)

► Nous ne voterons que sur le principe.

Rappelons que nous voterons sur le principe du revenu de base, pas sur son montant, ni sur son financement. Nous souhaitons toutefois démontrer que le revenu de base est finançable. Faire le choix de l'instauration d'un revenu de base est avant tout une question de volonté populaire et politique. À d'autres moments de l'histoire, cette volonté s'est traduite par la création de notre protection sociale moderne, des congés payés ou de l'AVS (1948).

► La base financière est déjà assurée aujourd'hui pour pratiquement tout le monde.

Le financement d'un revenu de base est possible

Le montant du revenu de base doit être juste suffisant pour couvrir les frais d'une existence modeste et digne selon les normes actuelles en vigueur. Son financement est possible aujourd'hui, sans risque d'inflation, puisque cette base financière est déjà assurée pour pratiquement tout le monde. En réalité, il s'agit de mettre en place une nouvelle manière de répartir cet argent en diminuant les inégalités et les frais de répartition. Seule reste à déterminer la meilleure méthode pour financer le solde de couverture des personnes ne disposant pas de ce revenu minimum.

► Éradiquer le travail sous-payé.

Pour accomplir le but d'un salaire minimum

Dans la majorité des cas, le revenu de base ne s'ajoute pas au revenu total, mais en devient la composante qui sécurise la part de revenu couvrant le besoin vital. Cela signifie qu'au lieu de recevoir tout son revenu de l'activité lucrative (ou de prestations sociales), on reçoit d'une part le revenu de base et d'autre part, les autres revenus en complément. Une autre manière de se représenter ce mécanisme: la partie du revenu du salarié couvrant le besoin vital est versée au travers de la caisse du revenu de base (à laquelle cotise l'employeur).

Par contre, dans la plage des bas salaires, le revenu de base apporte un réel avantage financier, à condition d'adopter, comme nous le proposons ci-après, un modèle de financement qui répartisse sa charge en fonction de l'échelle des revenus. Une rémunération suffisante sera en effet nécessaire pour maintenir l'attractivité de l'emploi. Cette progressivité supprime tout effet de seuil et permet au revenu de base d'atteindre en toute souplesse le même but qu'un salaire minimum, soit éradiquer le travail sous-payé (les working poors).

► La répartition des bénéfices de la production est modifiée pour devenir plus équitable.

En dehors de son administration très simple, le revenu de base ne coûte pas réellement quelque chose. Il s'agit d'une simple redistribution du PIB, pas d'une nouvelle charge pour l'État. Comme l'écrit Matt Bruenig, cité ci-dessus, et comme le relève aussi le Prof. émérite Peter Ulrich (fondateur de l'Institut d'éthique économique de l'Université de Saint-Gall) dans l'introduction de notre livre sur le financement (voir p. 20), le revenu de base n'est pas une nouvelle méthode de redistribution a posteriori du revenu, mais un nouveau paradigme de sa répartition primaire. Cela signifie que le prélèvement du PIB nécessaire au financement du revenu de base se fait «à la source», là où sont générés les profits et la masse salariale.

Calculs et propositions

► Seuls 18 milliards des 208 milliards que coûte le revenu de base sont à trouver.

Le financement d'un revenu de base selon les montants que nous proposons représente une somme annuelle de 208 milliards, soit à peu près le tiers du PIB de la Suisse.

Cette somme peut être décomposée ainsi:

- 128 milliards³⁶ – la part du produit de l'activité économique équivalant au revenu de base des actifs;
- 62 milliards³⁷ – La part des prestations sociales remplacées par le revenu de base;
- 18 milliards – un solde qui correspond essentiellement à la charge des personnes qui ne reçoivent pas aujourd'hui au moins Fr. 2'500.- de revenu et à la part en sus des allocations familiales pour les enfants.

Excepté sur le montant précis des prestations sociales remplacées, ces chiffres obtiennent un consensus entre les initiants, economiesuisse et le Conseil fédéral (voir le tableau et le graphique ci-dessous).

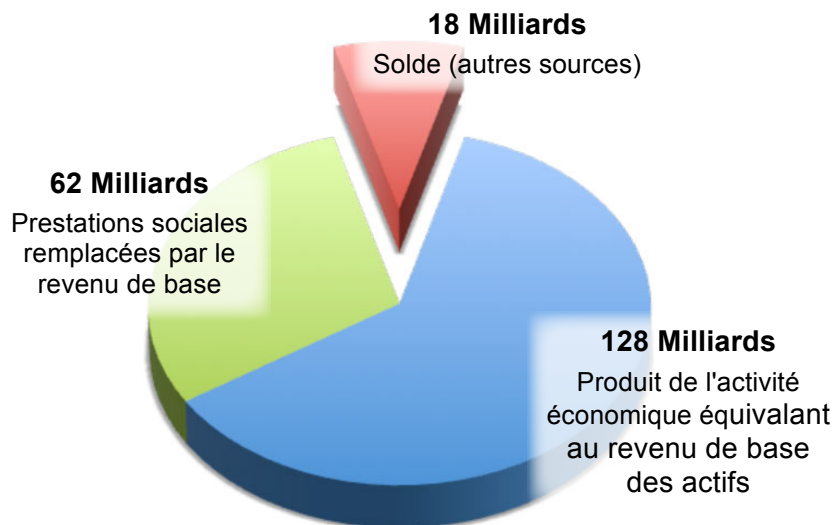
Potentiel d'économie total de prestations sociales avec le revenu de base

Source de financement	Montant en millions de francs
Rentes AVS/AI	43'411.25
Prestations complémentaires	1'658.70
Assurance maladie (réductions de prime)	2'014.00
Allocations pour perte de gain	1'061.00
Assurance chômage	3'788.00
Allocations familiales	4'824.00
Aide sociale	4'679.00
Bourses d'études	302.00
Source: calculs economiesuisse	61'737.95

³⁶ Source : analyse des données de l'AVS et Conseil fédéral (message du 27 août 2014).

³⁷ Certains initiants l'ont estimé à 70 milliards, Le Conseil fédéral à 55 milliards (en se basant sur un montant incorrect des cotisations AVS) et economiesuisse à 62 milliards. Nous estimons pour notre part qu'il devrait se situer entre 65 et 70 milliards, mais retiendrons ici l'estimation basse de 62 milliards afin d'éviter une querelle de chiffres.

Financement du revenu de base



► Notre livre « Le financement d'un revenu de base inconditionnel » propose trois modèles.

Différentes propositions de modèles de financement existent à ce jour. Elles diffèrent en substance sur la méthode de prélèvement de la part de la création de valeur nécessaire et sur le financement du solde, les deux pouvant être couverts en bloc par une seule et même méthode de prélèvement suivant le modèle.

On peut se référer à titre d'exemple aux modèles présentés dans notre livre édité en 2010 « Le financement d'un revenu de base inconditionnel »³⁸ qui propose trois modèles et à un quatrième plus récent dérivé de celui élaboré par l'économiste suisse, M. Martino Rossi³⁹. Ces quatre modèles démontrent que le revenu de base est finançable, que cela soit par une adaptation de la TVA, un impôt fédéral direct à taux fixe sur le revenu, un prélèvement à la source sur la valeur ajoutée nette des entreprises⁴⁰ ou une combinaison de ces différentes approches.

Pour le solde de 18 milliards à couvrir (S'il n'est pas déjà inclus dans l'une ou l'autre des approches énumérées ci-dessus), plusieurs pistes sont à étudier. Parmi celles-ci, une taxe sur les transactions financières (type taxe Tobin), une taxe sur l'empreinte écologique, une adaptation de l'impôt fédéral direct, une augmentation de quelques points de la TVA, une réaffectation de la création monétaire, etc.

Quelle que soit la méthode qui sera en fin de compte retenue par le parlement, il est important que celle-ci répartisse la charge de financement proportionnellement en fonction de la valeur produite, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les cotisations sociales. La proportionnalité est un élément-clé pour que l'insertion professionnelle reste économiquement attractive et que l'effet redistributif du revenu de base puisse s'opérer.

³⁸ Le financement d'un revenu de base inconditionnel (2010) BIEN-Suisse. ISBN:978-2-88351-049-4).

³⁹ Modèle de financement proposé par M. Martino Rossi, économiste, ancien Directeur de la division de l'action sociale et de la famille | <http://bien.ch/fr/story/revenu-de-base/modele-de-financement-van-martino-rossi>

⁴⁰ Valeur Ajoutée Nette : Valeur de la production, déduction faite des achats de biens et services et des amortissements (masse salariale, y compris les cotisations sociales, et bénéfices des entreprises).

Qui voudra encore travailler ?

Une des principales craintes des opposants au revenu de base est que trop de personnes arrêtent de travailler, entraînant une baisse importante du PIB, de l'activité économique, et qu'en fin de compte le financement du revenu de base soit compromis. Les différentes implémentations du revenu de base réalisées jusqu'ici dans des pays aussi différents que le Canada, l'Inde ou la Namibie⁴¹ montrent que cette crainte est infondée. Dans les pays les plus pauvres, on observe même que l'activité économique augmente de manière significative, tandis qu'au Canada, seules deux catégories de la population ont vu leur pourcentage d'activité rémunérée diminuer: les étudiants, qui en ont profité pour se former plus longtemps, et des mères de famille qui ont fait le choix de se consacrer à leurs enfants pendant un certain temps.

Incitations à l'insertion

► Fr. 2'500.-, un revenu dont bien peu de personnes voudraient se contenter.

Le revenu de base ne finance que le minimum vital. Fr. 2'500.- correspond en effet au seuil de pauvreté tel que définit par la CSIAS en 2014. Seuls 10 % des Suisses ont actuellement un revenu inférieur à Fr. 2'500.- par mois, et cela, rarement de leur propre choix. 50 % des salaires sont au dessus de Fr. 6200.- (salaire médian). On voit donc que peu de personnes sont prêtes déjà aujourd'hui à se contenter de ce minimum vital.

► Contrairement à l'aide sociale, le revenu de base ne produit pas d'effet de seuil.

Un revenu de base de Fr. 2'500.-, puisqu'il ne couvre que les besoins fondamentaux, conserve l'incitation au travail⁴². Contrairement à l'aide sociale conventionnelle, le revenu de base ne produit pas d'effet de seuil⁴³ qui décourage la reprise d'une activité rémunérée, puisqu'il peut se cumuler à d'autres revenus, à condition bien sûr d'éviter de fiscaliser les autres revenus à 100 % pour le financer comme le suggère curieusement le Conseil fédéral⁴⁴.

► Le revenu de base, en supprimant la contrainte, supprime la résistance au travail.

L'obligation de travailler pour gagner sa vie, comme toute contrainte, peut susciter des résistances. Cela d'autant plus lorsque les seules perspectives d'emploi sont des activités pénibles mal payées et qu'à l'autre bout de l'échelle sociale des personnes obtiennent d'énormes gains, parfois sans rien faire d'autre que de placer leur fortune. Le revenu de base augmentera certainement le désir d'insertion professionnelle en supprimant la contrainte, en soutenant les bas revenus et en procurant le sentiment général de vivre dans un monde plus juste.

⁴¹ Le revenu de base en Namibie: une alternative à l'aide au développement?
<http://bien.ch/fr/story/medias/revenu-de-base-en-namibie-alternative-laide-au-developpement>

⁴² Répartition des salaires – OFS
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/04/blank/key/lohnstruktur/lohnverteilung.html>

⁴³ L'effet de seuil de l'aide sociale est la diminution des prestations au pro rata des gains obtenus par le travail qui supprime tout avantage financier à travailler si le salaire ne dépasse pas le montant des prestations reçues.

⁴⁴ Message du Conseil fédéral du 27 août 2014 portant sur l'initiative
<http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2014/6303.pdf>

▶ Des conditions de travail plus attractives.

Comme nous l'avons vu (voir p. 11), la liberté de contracter un emploi ou non aura des effets positifs: elle entraînera une augmentation de la rémunération ou une philosophie d'entreprise plus tournée vers le bien-être des employés. On peut imaginer par exemple des adaptations des horaires, des espaces de relaxation, des sorties en groupe, l'accès offert à des formations, des crèches, des fitness ou des salles de sport. La valeur «travail» pourrait donc ne plus avoir exactement le même sens qu'aujourd'hui⁴⁵.

▶ L'être humain est naturellement actif.

L'activité nous est naturelle

Le revenu n'est pas, de loin, l'unique motivation pour travailler⁴⁶. Nous travaillons également pour nous sentir utiles, nous réaliser, apprendre, avoir de la reconnaissance sociale, développer et partager des compétences, être en relation, etc. L'activité est tant inscrite dans nos gènes qu'il nous faut parfois une maladie suffisamment invalidante pour commencer à lever le pied. Nous le voyons par exemple avec les nombreux rentiers ou retraités qui continuent à s'investir dans des projets ou avec toutes les personnes qui s'investissent dans des activités non rémunérées, parfois même plus qu'à temps complet (voir p. 8).

▶ «Moi, avec un revenu de base? Je continuerai à travailler. Mais les autres vont arrêter, eux.»

Interrogées par sondage, 60 % des personnes ont répondu qu'avec un revenu de base elles travailleraient autant que maintenant, 30 % qu'elles continueraient à travailler, mais en baissant leur taux d'activité ou en changeant d'activité, et seules 10 % ont répondu qu'elles profiteraient d'abord de ne rien faire et verraient ensuite. 80 % pensaient par contre que les autres arrêteraient de travailler. L'idée que notre prochain est paresseux semble ainsi tenir plutôt du mythe et d'un certain manque de confiance en son semblable.

⁴⁵ Le mot « travail » est dérivé du latin « tripalium » qui désignait un appareil constitué de trois poutres pour assujettir de grands animaux domestiques (source: Larousse).

⁴⁶ On distingue la motivation intrinsèque de la motivation extrinsèque. La motivation intrinsèque ou intérieure ne dépend pas de stimulation extérieure comme par exemple une récompense en argent. Les études montrent que la motivation intrinsèque se révèle plus productive (meilleure créativité, plus grande persévérance face à l'adversité et meilleure concentration) et plus durable qu'une motivation associée à une récompense. – Motivation intrinsèque et extrinsèque/Management | <http://alain.battandier.free.fr/spip.php?article19>
Specimen /RTS | <http://www.rts.ch/video/emissions/specimen/6171406-demotiver-c-est-facile.html>

Mesures transitoires

- ▶ La distribution du revenu de base pourrait se mettre en place assez simplement par la réaffectation des structures de l'AVS.

Bien que la transition de notre système social actuel au système du revenu de base ne puisse se réaliser en un jour, la distribution du revenu de base, quant à elle, pourrait se mettre en place assez simplement, par exemple en reprenant les structures de l'AVS qui n'aura plus lieu d'être.

Pour le financement, il faudra d'un côté mettre en place le transfert de la part de charges des différentes couches de protection sociale et de la part de la création de valeur nécessaire (voir le chapitre sur le financement) et également décider des changements fiscaux pour financer le solde nécessaire.

Il faudra aussi trouver les solutions pour différents cas pratiques, comme le régime des immigrés, celui des frontaliers ou des Suisses domiciliés à l'étranger. On peut par exemple imaginer un délai minimum de résidence sur le territoire pour qu'une personne immigrante profite du revenu de base inconditionnel. Beaucoup de lois et de règlements seront à modifier, en particulier dans le domaine de l'action sociale aujourd'hui gérée par les différents étages de notre administration fédérale, cantonale et communale.

- ▶ Instituer une éducation à la liberté.

Le temps nécessaire à la réforme de nos institutions et de notre administration pourra être mis à profit pour instituer une éducation civique. Il est en effet certainement nécessaire de préparer une population habituée à voir sa vie régulée par nombre d'obligations à aborder une vie faite de liberté, d'autonomie et de responsabilité individuelle. Probablement, la meilleure manière de préparer le futur adulte serait de lui permettre d'expérimenter l'autonomie le plus tôt possible.

- ▶ Libre, mais pas seul.

«Libre» ne rime pas avec «seul». Nos institutions sociales et d'autres organismes non gouvernementaux auront un rôle important à jouer en mettant en place des structures d'accompagnement du citoyen autonome. Celles-ci pourront proposer des encadrements allant du pur accompagnement social aux conseils d'orientation professionnelle. Même si le revenu de base stimule le lien social, il sera certainement utile de prévoir des structures locales pour s'assurer qu'il n'y ait plus de «cas sociaux» oubliés, comme c'est malheureusement parfois le cas pour des personnes en fin de vie dans nos villes.

Conclusion

▶ L'occasion de clarifier une administration devenue pléthorique.

L'introduction du revenu de base demande de réformer notre système de protection sociale, un système qui a évolué au fil du temps pour atteindre une telle complexité que bien malin est celui qui peut prétendre en mesurer tous les tenants et aboutissants, qu'il s'agisse d'allocations ou d'incitations fiscales. L'introduction du revenu de base aurait le mérite de permettre de clarifier et de simplifier le système.

▶ «Penser autrement» pour concevoir la société de demain.

Les temps changent, les systèmes économiques et sociaux évoluent. Qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un pays, un bon gouvernant doit avoir la capacité d'anticiper, avoir le courage d'être visionnaire et d'accompagner le changement en cours. La production des biens et des services nécessite de moins en moins de main-d'œuvre grâce aux progrès de l'automatisation. L'ère de forte croissance et de plein-emploi que nous avons connue après-guerre s'est terminée au début des années nonante. La croissance a pu encore être maintenue quelque peu artificiellement grâce à la généralisation du crédit qui s'est soldée par la crise économique de 2008 et, finalement, par le transfert de l'endettement privé à l'endettement public (sauvetage des banques).

La Suisse ne restera pas un îlot de prospérité économique dans un monde en crise. Le revenu de base peut être cette transition douce vers une économie adaptée aux évolutions technologiques et stimulant la création et l'innovation. Ces profondes mutations de la société qui sont déjà engagées nous demandent la sagesse et le courage de «penser autrement» pour concevoir la société de demain.

▶ Ne pas choisir le changement pourrait être le choix le plus risqué.

Penser résoudre les problèmes du futur avec les recettes du passé, n'est-ce pas cela, l'utopie? Ce n'est pas parce que les politiques menées par la Suisse dans le passé lui ont bien réussi qu'elles restent valables pour l'avenir. L'acceptation du principe du revenu de base par le peuple aurait l'avantage de donner la possibilité au gouvernement d'adapter la mise en pratique de cet outil de protection sociale selon les besoins et l'urgence du moment. À défaut, peut-être qu'un jour la pression sociale sera telle que nous serons obligés d'introduire un tel système, sans même avoir le temps de le préparer, pour éviter un effondrement. Ne pas s'offrir la possibilité de préparer le changement pourrait être le choix le plus risqué.

▶ S'engager en faveur du changement positif de société possible aujourd'hui.

Dès lors qu'un revenu de base peut contribuer à apporter une réponse pertinente aux problèmes économiques, sociaux et écologiques qui se posent aujourd'hui, qu'il peut être financé et que nous pouvons faire confiance à nos institutions pour mettre en œuvre son introduction progressive par un processus hautement démocratique, nous invitons chacune et chacun à s'engager en faveur du changement positif de société possible aujourd'hui.